

Demain se construit aujourd'hui

Ville de Chassieu



SOMMAIRE

- **Le développement durable** p. 4
- **Un outil : l'Agenda 21** p. 6
- **Pourquoi un Agenda 21 à Chassieu ?** p. 8
- **La démarche chasselande** p.10
- **Partenaires** p.12
- **Le diagnostic** p.14
- **La stratégie** p.18

- **LE PLAN D' ACTIONS**
- Axe 1** p.22
 Chassieu est solidaire et se mobilise pour le bien-être de ses habitants...
- Axe 2** p.30
 Chassieu s'implique à son échelle dans la protection de la planète...
- Axe 3** p.40
 Chassieu s'engage en faveur d'une mobilité plus responsable
- Axe 4** p.48
 Chassieu pour un développement économique durable
- Axe 5** p.56
 Chassieu, une municipalité éco-citoyenne

- **10 éco-astuces** p.66
- **Bien trier** p.67

02

Tirage : 5 000 exemplaires
Directeur de la publication :
Alain Darlay
Rédacteur en chef :
Sandra Bernard
Rédaction :
Alexandre Bacher, Corinne Schneider
(service Environnement)
Hakan Unlu
(service Communication)
Création graphique/Mise en page :
Jean-Luc Piaget (service Communication)
Photos :
service Communication
(sauf mentions particulières)
Illustrations :
Jean-Louis Lemoigne
Impression :
Imprimerie Delta (Chassieu)

Ce document est imprimé
sur du papier 100 % recyclé



ÉDITO

La dégradation de l'environnement et l'amenuisement des ressources de la Terre, l'aggravation des disparités entre les pays et les populations pauvres et riches, l'instabilité économique et l'insécurité sociale ont rendu les questions de développement durable incontournables en ce début de XXI^e siècle pour tout élu et tout citoyen responsable.

Le mot « durable » doit retrouver tout son sens qu'il s'agisse du logement, de l'emploi, de l'entreprise et de l'économie en général, de la santé, des espèces, de la Terre, de la vie... Comment ne pas les concevoir durablement ? Car les notions-mêmes de durabilité et de stabilité sont indissociables de celles de sécurité, de bien-être et de bonheur.

Au cours du précédent mandat et des élections municipales, avec notre liste « Pour un avenir durable à Chassieu », nous avons clairement exprimé notre préoccupation majeure : rentrer de plain-pied dans la maîtrise d'un développement urbain, social et économique à échelle humaine. Ce développement doit avant tout respecter le cadre et la qualité de vie des Chasselands, la préservation des espaces naturels et agricoles, la protection de l'environnement, et ce pour l'avenir de notre territoire, plus globalement, de notre planète, l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

Cet Agenda 21, qui a été le fruit de trois ans de participation active des Chasselands, des agents municipaux et des élus à une réflexion

globale pour la construction d'un avenir durable de notre territoire représente la clé de voûte du développement de Chassieu auquel tous les projets se référeront pour voir le jour. C'est ainsi une garantie pour les citoyens d'œuvrer durablement pour leur avenir à nos côtés !

Nous vous invitons à prendre connaissance des 93 actions programmées et à participer encore nombreux, avec nous, dans une démarche citoyenne, à la mise en œuvre de cet Agenda.

Un grand merci à tous les partenaires institutionnels et associatifs, aux agents municipaux et aux participants chasselands.



Alain Darlay
Maire



Joëlle Percet
Adjointe au Maire chargée de
l'Urbanisme, du Développement
durable, de l'Environnement
et des Transports

Le développement durable

Dates clés

1972 la Conférence de Stockholm

introduit un modèle de développement économique compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique, qui serait basé sur la satisfaction des besoins plutôt que sur une augmentation incontrôlée de l'offre. Le concept d'éco-développement est né.

1987 le Rapport Brundtland

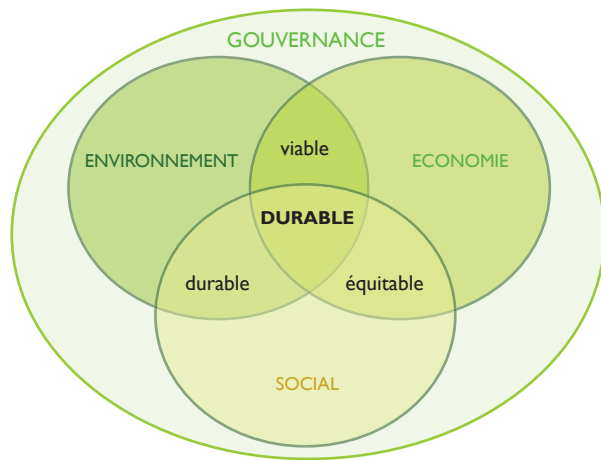
de la commission mondiale sur l'environnement et le développement intitulé « notre avenir à tous » popularise le développement durable en énonçant sa première définition.

1992 la Conférence de Rio,

ou « Sommet de la Terre », amène 178 pays à adopter la Déclaration de Rio (27 principes) et le programme d'Action 21. Ce programme constitue un plan global d'actions pour le 21^e siècle. Les conventions sur la biodiversité et le changement climatique ainsi que la déclaration sur les principes de gestion des forêts sont également signées.

LA DÉCLARATION DE RIO

- le droit des humains à une vie saine et productive
- l'équité entre les peuples et les générations
- l'indissociabilité de la protection de l'environnement et du processus de développement
- la nécessité d'éliminer la pauvreté
- le partenariat et la responsabilité conjointe des Etats à l'échelle mondiale
- la réduction de la croissance démographique mondiale
- l'acquisition et la diffusion de connaissances scientifiques et technologiques
- l'éducation, la sensibilisation et la participation du public
- des législations efficaces en matière d'environnement
- l'application du principe pollueur payeur
- l'utilisation de mesures de prévention et de précaution
- la nécessité des études d'impact sur l'environnement
- le rôle des femmes, des jeunes et des populations locales et autochtones dans la gestion de l'environnement et la nécessité de leur participation aux processus décisionnels
- l'indissociabilité de la paix, du développement et de la protection de l'environnement



1997 **la Conférence de New York** se tient 5 ans après celle de Rio. L'assemblée générale des Nations Unies tire un bilan de la mise en œuvre du programme Action 21. Cette conférence représente un constat d'échec relatif. Les chefs d'Etat ne s'entendent pas sur une déclaration politique commune.

1997 **le Protocole de Kyoto** fixe, aux pays développés, des objectifs chiffrés, juridiquement contraignants, de réduction ou de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2008-2012. Le protocole a été ratifié à ce jour par 184 pays (juin 2009).

2002 **la Conférence de Johannesburg**, encore dénommée « Sommet mondial sur le développement durable », avait pour objectif de dresser le bilan de la mise en œuvre des engagements pris dix ans auparavant à Rio. 180 États étaient présents dont une centaine de chefs d'Etat et de gouvernements. Ils ont signé la déclaration de Johannesburg sur le développement durable et adopté un plan d'application. Celui-ci porte essentiellement sur l'éradication de la pauvreté, la modification des modes de consommation et de production non viables, la protection et la gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social, le développement durable à l'ère de la mondialisation, la santé, le développement durable des petits Etats insulaires en développement, des initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique et des initiatives régionales.

05

2009 **le Sommet de l'ONU sur le climat de Copenhague (l'après-Kyoto)**. L'enjeu principal en est simple : réduire considérablement nos émissions de gaz à effet de serre pour que l'augmentation de la température moyenne de notre planète soit inférieure à 2°C d'ici à la fin du siècle. Pour plus de renseignements et pour participer vous aussi à l'effort mondial, visitez le site de l'ultimatum climatique : www.copenhagen-2009.com

Un outil : l'Agenda 21

Dès 1992, la Déclaration de Rio propose une vision universelle du développement durable et met en place un plan d'action qui se nomme Action 21 ou Agenda 21. C'est un document à vocation opérationnelle qui comprend 28 chapitres et quelque 2 500 recommandations. Son chapitre 28 traite des collectivités locales et les invite à mettre en œuvre un Agenda 21 à leur niveau, d'où l'expression « Agenda 21 local ».



AGENDA =
ce qu'il faut faire

21 =
pour le 21^e siècle

Quelques grands chapitres de l'Agenda 21 de Rio (1992)

06

Social et économique

- Développer des coopérations internationales
- Lutter contre la pauvreté
- Promouvoir des modes de consommation durable
- Favoriser l'accès aux soins

Ressources

- Lutter contre l'effet de serre
- Lutter contre la désertification et la sécheresse
- Promouvoir une agriculture durable
- Préserver la biodiversité
- Protéger les océans, les mers et les ressources en eau douce



Grands groupes

- Favoriser la participation des femmes et des enfants aux prises de décision
- Reconnaître les populations autochtones
- Développer des partenariats avec les organisations non gouvernementales
- Mettre en place des programmes Agenda 21 au niveau des collectivités locales

Moyens

- Développer des partenariats avec la recherche
- Promouvoir l'éducation au développement durable
- S'appuyer sur les mécanismes juridiques
- Améliorer l'accès à l'information
- Développer des coopérations décentralisées

En France

Un cadre de référence national a été élaboré par le ministère en charge du développement durable pour faciliter la mise en place des Agendas 21 locaux.

5 finalités définies par le cadre de référence

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

D'après le cadre de référence, la démarche à suivre devra appliquer 5 éléments déterminants

- Une stratégie d'amélioration continue
- La participation
- L'organisation du pilotage
- La transversalité des approches
- Une évaluation partagée

07

Ainsi, l'Agenda 21 est l'outil de déclinaison du concept de développement durable.

Impulsé par les élus, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (municipalité, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'État, réseaux de l'éducation et de la recherche...). Il est à la fois un cadre, une démarche et une méthode qui visent à créer un « développement durable ».

Il formule ou restructure des actions qui prennent en compte les aspects environnementaux, économiques, sociaux, culturels et de gouvernance simultanément, et non pas côte à côte.



Pourquoi un Agenda 21 à Chassieu ?

Il existait déjà une politique de développement durable sur la commune qui se traduisait par un grand nombre d'actions visant à préserver et améliorer le cadre de vie.

La gestion des ressources

- Chassieu est ville pilote sur les relevés automatiques de consommation d'eau afin de repérer rapidement les fuites éventuelles.
- Chassieu assure le suivi des consommations de gaz et d'électricité des bâtiments municipaux afin de repérer au plus vite des consommations excessives.

La gestion des déchets

- Récupération des cartouches d'encre des imprimantes municipales en faveur d'une association de chiens d'aveugles.
- Relais de l'opération composteurs individuels du Grand Lyon.
- Vigilance sur l'élimination des déchets communaux.

La prévention des risques

- Vigilance sur les dossiers Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- Réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde.
- Distribution aux Chasselands du Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM).

L'éducation à l'environnement et au développement durable

- Soutien financier aux écoles pour les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

- Semaine du développement durable : expositions, animations scolaires, conférences.
- Journée nature : stand d'information des associations partenaires et marche nature.

La préservation du cadre de vie

- Mise en place d'un règlement municipal de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes.
- Mise en œuvre d'un plan municipal de lutte contre le bruit (amélioration acoustique des restaurants scolaires, subventions pour l'installation de silencieux sur les avions...).

09

Ces actions sont exemplaires mais il s'avérerait nécessaire d'avoir une vision globale et cohérente de la politique de développement durable de la commune, ce qu'offre désormais l'Agenda 21 local. Le Conseil municipal a donc décidé de se lancer dans cette démarche. À travers une expérience de démocratie participative, elle a impliqué tous les acteurs, en premier lieu, les citoyens.

La démarche chasselande

Le 27 septembre 2006, le Conseil municipal de Chassieu décide de s'engager dans une démarche Agenda 21.

L'association Rhône-Alpes Energie Environnement est mandatée par la ville pour une aide à la réalisation de son Agenda 21.

En novembre 2006, une enquête sur le développement durable est distribuée dans tous les foyers. Près de 700 familles chasselandes répondent.



Le 17 janvier 2007, les résultats de l'enquête sont présentés aux habitants lors du premier Forum 21⁽¹⁾. À cette occasion, la démarche d'Agenda 21 est expliquée aux Chasselandes avant la diffusion du film d'Al Gore : « Une vérité qui dérange ».

Le bureau d'étude « Adret et territoires » est recruté par la ville pour élaborer un état des lieux.

Celui-ci est présenté aux Chasselandes le 8 novembre 2007.

Chacun d'entre eux est invité à participer aux Ateliers 21⁽²⁾ qui suivront (lire le résumé du diagnostic pages 16-17).



De novembre 2007 à janvier 2008, 12 Ateliers 21 permettent aux Chasselandes de donner leur avis sur l'état des lieux et d'exprimer leurs souhaits pour leur ville. Le bureau d'étude rencontre également les élus et les responsables des services municipaux pour livrer le diagnostic de la commune.

Le 17 mai 2008, le 3^e Forum 21 a pour objectif de faire ressortir les enjeux de l'Agenda 21 local et, durant l'été 2008, les élus travaillent à partir du diagnostic et des enjeux sur la stratégie. 5 axes ambitieux et 28 objectifs sont dégagés.



Le 13 novembre 2008, cette stratégie est présentée aux Chasselands par l'intermédiaire d'une exposition dans la salle des Fêtes lors de la diffusion du film de Leonardo Di Caprio « La 11^e heure ».

Enfin, après de nombreux échanges avec les responsables des services municipaux, les partenaires institutionnels et associatifs, les élus et le bureau d'étude, le plan d'actions est rédigé. Un plan de 93 actions est validé en Commission générale par l'ensemble du Conseil municipal, le 16 novembre 2009.



Le 27 novembre 2009, l'Agenda 21 est finalisé et présenté au Karavan théâtre avant la diffusion du film « Nos enfants nous accuseront » en présence du réalisateur, Jean-Paul Jaud, du maire de Barjac, Édouard Chaulet, du professeur Belpomme et de deux agriculteurs biologiques du Rhône.

Puis, 7 Ateliers 21 ont lieu de novembre 2008 à janvier 2009. Chacun y propose des actions permettant d'atteindre les objectifs des 4 premiers axes de la stratégie.

Un Agenda 21 doit être évalué en permanence pour rester réaliste. Ainsi, une dizaine d'habitants, d'élus et d'agents municipaux travaillent, lors de 4 ateliers, sur des indicateurs permettant de mesurer l'évolution de chaque objectif.

La vingtaine d'Agents 21⁽³⁾ que comptent les services municipaux élaborent les indicateurs spécifiques à l'axe 5 de la stratégie, appelé également « Agenda 21 interne ».

Et maintenant ?
Chaque année, un Forum 21
vous permettra de suivre
la réalisation de
l'Agenda 21 de Chassieu.

⁽¹⁾ Le Forum 21 est une réunion publique sur l'Agenda 21, ouverte à tous les Chasselands : bilan des actions et perspectives.

⁽²⁾ Un Atelier 21 est une réunion publique ouverte aux Chasselands et aux partenaires pendant laquelle chacun participe à l'élaboration de l'Agenda 21.

⁽³⁾ Un Agent 21 est un agent municipal volontaire qui travaille à l'élaboration de l'Agenda 21 et diffuse « la bonne parole durable » à ses collègues.



Chiffres clés

3 ans d'élaboration

5 Forums 21

12 Ateliers 21

de diagnostic

7 Ateliers 21

d'actions

4 Ateliers 21

d'évaluation

9 Ateliers 21

internes

354 Participants

28 Agents 21

Partenaires financiers

Pour l'aider à réaliser son Agenda 21 local, la commune de Chassieu a bénéficié du concours financier de l'État, via la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) aujourd'hui intégrée à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), à hauteur de 15 000 € et de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 53 350 €.

Partenaires techniques

Institutions publiques

ADASEA (Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles)
ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)
Chambre d'agriculture du Rhône
CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
Commune de Décines
Commune de Saint-Priest
Conseil général de l'Isère
Conseil général du Rhône
DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)
DDASS (Direction Départementale des

Affaires Sanitaires et Sociales) & autres partenaires sociaux
DDE (Direction Départementale de l'Équipement)
DIR CE (Direction Interdépartementale des Routes Centre Est)
DREAL Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement)
Education nationale
Grand Lyon
Préfecture du Rhône
Région Rhône-Alpes
SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural)
SYDER (SYndicat Départemental d'Énergies du Rhône)
SYTRAL (SYndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise)

Associations

ADDEL (Association pour le Développement Durable de l'Est Lyonnais)
AFEDA (Association Française d'Étude Des Ambroisies)
ALE (Agence Locale de l'Énergie)
ARDAB (Association Régionale pour le Développement de l'Agriculture Biologique)
Associations de commerçants
Association des entreprises de Mi-Plaine
Association des Jardins familiaux
Associations de parents d'élèves
Association Passe-jardins
CASSC (Chassieu ASSociation Cyclo)
Chassieu-Coleshill
Chassieu-Croatie
Chassieu-Usingen
Coparly (COMité pour le contrôle de la Pollution Atmosphérique dans le Rhône et la Région LYonnaise)
CORA Rhône (Centre Ornithologique Rhône-Alpes)
FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la NAture)
Hespul
Naturama
Oikos
RAEE (Rhônalpénergie-Environnement)
RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique)
Terre des hommes

Partenaires privés

| | |
|-----------------------|--------------|
| ABCD durable | Dalkia |
| ADRET et Territoires | Eurexpo |
| Aéroport de Lyon-Bron | Ingedia |
| Argos Consultants | Latitude UEP |



Régine,

Participante aux Ateliers 21

*« Le fait de travailler avec
Les politiques, Les agents
municipaux et La population
ne peut être qu'un atout
pour La commune et son
développement. »*

Le diagnostic

(réalisé en 2008 avec les Chasselands,
à partir des ateliers de concertation)

La commune de Chassieu fait partie du Grand Lyon et est, à ce titre, tributaire d'un développement urbain et économique de compétence intercommunale.

Au-delà de l'avenir à proprement parler de la ville, dans laquelle les Chasselands souhaitent continuer de bien vivre, il était nécessaire de mettre en perspective les actions de chacun à l'échelle des enjeux de la planète. La réflexion menée au cours de l'élaboration de l'Agenda 21 permet ainsi la création d'un outil qui définit un cadre et une stratégie d'actions partagés avec tous les Chasselands.

espace ne peut se maintenir que grâce à une activité agricole dynamique. Elle est tournée vers deux secteurs principaux : les grandes cultures et le maraîchage. L'avenir de l'activité agricole de Chassieu est donc à suivre avec attention afin de maintenir l'identité paysagère locale.

La 2^e Zone Industrielle de France se situe sur partie du territoire de la commune. Elle regroupe sur Chassieu 580 entreprises pour près de 10 000 emplois. La ville compte également la présence du 3^e parc national des salons et expositions, Eurexpo, et le 2^e aéroport international pour l'aviation d'affaires et de tourisme Lyon-Bron-Chassieu.

Malgré ce tissu économique, à peine un quart des Chasselands travaillent sur le territoire de la commune. Cette situation accentue d'ailleurs l'impression de coupure physique entre la ville et sa Zone Industrielle. **La population** compte un pourcentage de foyers imposables supérieur à celui de la région. Le niveau de vie est donc globalement élevé, même si on dénombre, en avril 2009, 345 demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi et 31 bénéficiaires du RSA.

La commune offre **une large palette de services** à la population (culture, enfance, emploi, santé, social) ainsi qu'un niveau d'équipements important. Cela explique une qualité de vie appréciée de ses habitants.

Des Chasselands attachés à leur cadre de vie

Depuis 1962, la population de Chassieu a été multipliée par 5 pour atteindre 9 410 habitants en 2006 (données INSEE). Cette évolution se traduit dans le paysage par un habitat essentiellement pavillonnaire. C'est « l'esprit de village » de Chassieu qui attire les nouveaux arrivants et c'est ce même esprit que les élus et les Chasselands souhaitent préserver aujourd'hui.

Le paysage rural, quant à lui, s'est principalement maintenu dans la zone du V-Vert, majoritairement agricole, et qui se prolonge vers Décines. Atout paysager et à vocation de loisirs verts, cet

La proximité de Lyon et de communes fortement peuplées permet aux Chasselands d'accéder aisément à une offre de services complète. Cette concurrence avec l'agglomération entraîne cependant une faible offre de loisirs locaux en soirée (restauration en centre-ville, brasserie...). Les attentes locales sont, sur certains points, en divergence avec

les **impératifs de l'agglomération**, parfois perçus comme des nuisances. Il n'en reste pas moins que les compétences du Grand Lyon permettent de répondre aux besoins des habitants de l'ensemble de la métropole. La mise en place d'un Agenda 21 et, prochainement, du Plan Climat du Grand Lyon le prouve clairement.



Des menaces pour le développement durable du territoire

Si le cadre et la qualité de vie constituent un atout indéniable pour Chassieu, l'espace communal subit néanmoins des pressions croissantes.

Le nombre de logements a augmenté ces dernières années à Chassieu, mais moins que le nombre de ménages. Cela a pour conséquence d'exercer une pression assez forte sur les prix. On peut y ajouter le fait que Chassieu reste l'une des rares communes de la proche périphérie lyonnaise à connaître des ventes de terrains viabilisés. Malgré cette pression, les prix du foncier sont globalement comparables à ceux de la moyenne de l'aire urbaine. En outre, une part importante des Chasselands est propriétaire et implantée depuis plus de 10 ans sur la commune. L'enjeu de mixité sociale et générationnelle soulève donc des questionnements légitimes. L'attachement à la maison individuelle trouve ainsi ses limites, tant pour la population que pour l'environnement. Il faut dès lors proposer une densification du bâti respectueux du paysage et favoriser un logement de qualité pour les populations les moins aisées, les jeunes couples, les personnes âgées, les personnes seules...

Le manque de **commerces de proximité** en centre-ville, dû à la concurrence tant de l'offre de l'agglomération que de celle des grandes surfaces, est souvent évoqué par les habitants. Des projets d'urbanisme sont donc lancés par la municipalité afin

de créer, à partir de la place Franklin Roosevelt et le long de la rue de la République, un véritable centre-ville à forte attractivité commerciale pour les entrepreneurs.

Le Plan Local d'Urbanisme rappelle clairement que l'identité de Chassieu se fonde sur un découpage en trois zones : **le territoire urbanisé, le territoire industriel et le territoire naturel ou agricole**. Cette démarcation physique est accentuée par l'insuffisance de transports en commun et par le manque de commerces en centre-ville. Les Chasselands vivent séparés de leur territoire industriel, pourtant, un réel potentiel de dynamisation des échanges existe et favoriserait un développement du commerce en centre-ville.

La ville de Chassieu bénéficie d'**infrastructures routières** qui accueillent un trafic dense de véhicules. Le contournement de l'agglomération par les poids lourds et les déplacements vers et hors de l'agglomération par l'Est sont vécus chaque jour comme une source de nuisances par les Chasselands. Le déficit de l'offre de transports en commun renforce l'usage du tout voiture, et ce même à l'intérieur de la ville, où le maillage et la fréquence des bus ne sont pas efficaces. Les efforts de la municipalité pour développer les transports en commun et les modes de déplacements doux se poursuivent, notamment avec l'extension des pistes cyclables et des incitations à la marche à pied grâce au pédibus ou aux circuits de promenade balisés, par exemple. L'enjeu est de **développer une culture piétonne**.

Un grand projet d'envergure métropolitaine menace le cadre de vie des habitants de Chassieu, il s'agit de la construction d'un **grand stade** sur le site du Montout à Décines-Charpieu et surtout de l'aménagement d'une nouvelle voirie pour y accéder. Les Chasselands craignent, d'une part, les nouveaux encombrements qui en résulteront et, d'autre part, la disparition de l'espace naturel du V-Vert, dans lequel une voie serait implantée. Si l'on ajoute que cette voie ne desservirait pas Chassieu, les habitants craignent de ne subir que les contraintes de ce projet.



La somme de certains **comportements individuels** peut créer une pression sur l'environnement local. C'est notamment le cas pour la production de déchets, la consommation d'eau ou les émissions de gaz à effet de serre.

Les Chasselands produisent légèrement plus de **déchets** que sur l'ensemble de l'agglomération et ils consomment un peu plus d'eau en moyenne. Ce phénomène est en partie expliqué par l'importance des maisons individuelles et le nombre des PME/PMI. Il faut toutefois noter la qualité du tri des déchets dans la commune, qui permet la revalorisation d'un grand nombre de matières et produits.

Chassieu ne compte pas de cours d'eau, mais la nappe d'alimentation souterraine du Grand Lyon passe sous son territoire, et sa prise en compte est absolument nécessaire afin de garantir une sécurité pour l'alimentation en eau de l'agglomération.

Conclusion

La ville de Chassieu offre à ses habitants **un cadre de vie agréable et confortable qui est, néanmoins, en proie à des pressions** essentiellement dues à son rattachement à l'une des plus grosses agglomérations de France.

À l'intérieur de son territoire, la ville est confrontée à des comportements qui pourraient être améliorés pour être plus respectueux de l'environnement et ainsi préserver la qualité de vie.

C'est dans cette double articulation que la commune s'est engagée à réaliser un Agenda 21 local. Car c'est bien à la commune de jouer le rôle de facilitateur et initiateur du changement.

La stratégie

La stratégie a été élaborée par les élus à partir de l'analyse des politiques publiques et de la synthèse des ateliers de concertation.

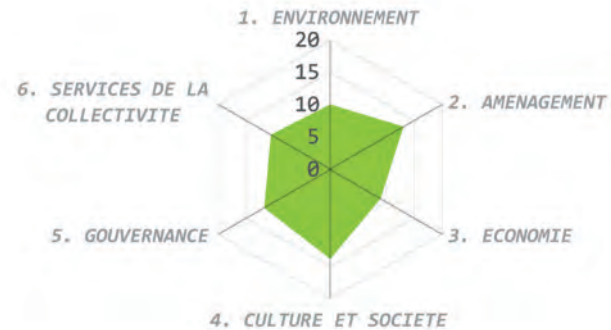
Analyse des politiques publiques au regard du développement durable (juin 2008)

18

Le diagnostic des politiques publiques a pour objectifs de :

- **faire émerger une culture commune du développement durable,**
- **faire le point sur la prise en compte du développement durable dans les politiques menées par la ville,**
- **cibler les marges d'amélioration possibles ainsi que les freins.**

Une cinquantaine de thèmes ont été analysés par les élus grâce à un système d'évaluation permettant de les classer en fonction du degré de prise en compte du développement durable dans les politiques.



On voit que certains secteurs tendent déjà nettement vers le développement durable, comme le point 4, Culture et Société, ou le point 2, Aménagement.


D'autres secteurs sont améliorables, comme le point 6, Services de la collectivité et le 5, Gouvernance. L'Agenda 21 favorisera une meilleure prise en compte du développement durable au sein des services municipaux et permettra une meilleure gouvernance, action déjà initiée au travers des ateliers de concertation, par exemple.

La communication pourrait aussi être améliorée.

Par ailleurs, une réelle évaluation sera mise en place à travers l'Agenda 21.

Certains points comme le 3, Economie, sont des secteurs pouvant être améliorés, mais où la marge de manœuvre de la commune est moins importante, notamment au regard de la Zone Industrielle Mi-Plaine, gérée par le Grand Lyon. La connaissance du tissu économique et le renforcement des liens

entre Chassieu « bourg » et sa Zone Industrielle pourraient être améliorés. A cet effet, en 2009, un service municipal de l'Action économique a été mis en place à Chassieu.



La stratégie de l'Agenda 21 de Chassieu se découpe en 5 axes

Axe 1.

Chassieu solidaire et mobilisée pour le bien-être de ses habitants et des générations futures

Axe 2.

Chassieu impliquée à son échelle dans la protection de la planète, par la mise en œuvre d'un aménagement de qualité sur ses 3 territoires

Axe 3.

Chassieu engagée en faveur d'une mobilité plus responsable

Axe 4.

Chassieu pour un développement économique durable

Axe 5.

Chassieu, une municipalité éco-citoyenne

L'Agenda 21 de Chassieu est cohérent avec la stratégie de l'Agenda 21 du Grand Lyon

Orientation 1.

Le Grand Lyon favorise la cohésion sociale et le développement économique.

Orientation 2.

Le Grand Lyon s'engage à lutter contre l'effet de serre.

20

Orientation 3.

Le Grand Lyon participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Orientation 4.

Le Grand Lyon et les communes animent et accompagnent la prise en compte du développement durable de manière partenariale.

Orientation 5.

L'institution communautaire se mobilise pour le développement durable.

L'Agenda 21 de Chassieu est cohérent avec le Plan Climat du Grand Lyon

Le Plan Climat est un engagement du Grand Lyon résultant d'une incitation du Ministère de l'Environnement (Plan Climat national 2004) à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Grand Lyon s'est engagé dans cette voie depuis 15 ans déjà, à travers deux chartes de l'écologie urbaine (1992-1995 et 1997-2001) et plus récemment avec l'Agenda 21 (2004).

Depuis 2005, la seconde orientation stratégique de l'Agenda 21 du Grand Lyon porte sur la lutte contre les émissions de GES, et se décline désormais en **6 objectifs**.



- 1.** Structurer, communiquer et évaluer le Plan Climat
- 2.** S'adapter aux changements climatiques
- 3.** Mener une démarche partenariale de lutte contre le changement climatique

- 4.** Favoriser une mobilité durable
- 5.** S'engager à mieux maîtriser et mieux consommer l'énergie
- 6.** Fonder la politique d'aménagement et d'habitat sur la qualité environnementale

LE PLAN D' ACTIONS

AXE 1

22

Chassieu est solidaire et se mobilise
pour le bien-être de ses habitants
et des générations futures



OBJECTIF / A

Pérenniser et optimiser l'offre de services aux Chasselands

ACTION 01

Réaliser une analyse des besoins sociaux

ACTION 02

Communiquer sur l'offre de services disponibles

ACTION 06

Inciter les jeunes à s'investir dans des projets de solidarité

ACTION 07

Subventionner les associations humanitaires sur des projets ponctuels

ACTION 08

Coordonner une « bourse des services » à Chassieu

24

OBJECTIF / B

Favoriser la solidarité et le dialogue pour prévenir la précarité

ACTION 03

Soutenir les familles les plus démunies pour l'accès à la culture, aux loisirs et au sport

ACTION 04

Maintenir les fêtes populaires et les rendre éco-responsables

ACTION 05

Créer des espaces d'échange entre habitants

OBJECTIF / C

Faire du logement un vecteur d'insertion sociale et de solidarité

ACTION 09

Créer des logements sociaux

ACTION 10

Favoriser les constructions écologiques

|||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||| ZOOM page 25

AXE 1

ZOOM / ACTION 11

Favoriser les constructions écologiques

Contexte/Enjeu

Après la création d'un centre multi-accueil pour les tout-petits selon les principes Haute Qualité Environnementale (HQE), la commune a lancé la programmation d'un éco-quartier sur l'îlot centre République, entre la rue des Lilas et la rue Louis Armand. L'éco-quartier, qui affichera une dynamique d'aménagement durable, est le prélude à d'autres aménagements de ce type.

Objectifs

Améliorer la prise en compte du développement durable dans l'urbanisme. Promouvoir les constructions écologiques.

Descriptif du projet

Créer un éco-quartier tenant compte des aspects écologiques, sociaux et économiques.

La commune agit déjà

La commune a déjà lancé un appel d'offres pour une assistance à maîtrise d'ouvrage HQE sur ce projet.

Indicateur

La consommation énergétique des bâtiments de l'éco-quartier.



OBJECTIF / D

Promouvoir l'activité culturelle et de loisirs

ACTION 12
Diversifier l'offre culturelle à Chassieu

ACTION 13
Développer les structures de loisirs sur l'espace public à Chassieu

ACTION 14
Faire vivre les jumelages de communes actuels et s'ouvrir à de nouveaux échanges

OBJECTIF / E

Mobiliser les Chasselands en faveur de l'éco-citoyenneté

ACTION 15
Poursuivre les manifestations de sensibilisation au développement durable

ACTION 16
Sensibiliser à l'éco-citoyenneté

ACTION 17
Sensibiliser les jeunes au développement durable en milieu scolaire et dans les centres aérés

ACTION 18
Proposer un Agenda 21 scolaire avec les écoles de Chassieu

OBJECTIF / F

Anticiper et accompagner les nouveaux besoins des personnes âgées

ACTION 19
Favoriser l'intégration des personnes âgées dans la vie locale

ACTION 20
Adapter l'offre résidentielle au troisième âge
||||| ZOOM page 27

ACTION 21
Faciliter le maintien des personnes âgées dans leur domicile

AXE 1

ZOOM / ACTION 20

Adapter l'offre résidentielle au troisième âge

Contexte/Enjeu

Les Chasselands sont attachés à leur territoire et y demeurent parfois toute leur vie. La ville souhaite augmenter le nombre de logements adaptés afin que les personnes âgées aient le choix de rester vivre à Chassieu.

Objectifs

Augmenter la mixité sociale dans la ville.
Améliorer les conditions de vie des personnes âgées.

Description du projet

Prévoir des logements adaptés pour les personnes âgées (logements collectifs avec services adaptés).
Le nouvel éco-quartier qui verra le jour intégrera des logements adaptés pour les personnes âgées.

Indicateur

Le nombre de places adaptées pour les personnes âgées.

La commune agit déjà

Un projet intergénérationnel est en cours d'élaboration. Il s'agit d'intégrer de petites unités de vie dans un ensemble de logements sociaux.



OBJECTIF / G

Répondre aux attentes de la jeunesse
en termes de loisirs, éducation et
orientation

ACTION 22
Créer des espaces d'échange pour les jeunes

ACTION 23
Améliorer les services à destination des enfants
||||| ZOOM page 29

28



AXE 1



Franck

Élu du Conseil Municipal des
Jeunes

*« L'écologie, c'est faire
gaffe à la planète, faire
attention à tout ce qu'il y
a autour de nous, comme les
plantes, les arbres, les
animaux... »*

ZOOM / ACTION 23

Améliorer les services à destination des enfants

Contexte/Enjeu

Certaines attentes plus spécifiques ont été formulées vis-à-vis des enfants, notamment pour ceux dont les parents travaillent durant les vacances scolaires.

Objectifs

Faciliter les services aux ménages avec enfants.
Encourager l'implantation de jeunes ménages.

Descriptif du projet

Créer un pôle loisirs jeunesse intégrant le nouveau centre de loisirs sans hébergement, l'Espace Jeunes et la Maison des Enfants.
Mettre en place un self-service dans chaque restaurant scolaire.

La commune agit déjà

La mairie a mis en place un guichet unique pour simplifier les démarches des familles.

L'école Louis Pradel dispose, depuis la rentrée 2009, d'un self. Un comité de pilotage pour le nouveau centre de loisirs existe depuis le 2 décembre 2008.

Indicateur

Nombre de repas servis, par an, dans les self-services.



LE PLAN D' ACTIONS

AXE 2

Chassieu s'implique à son échelle dans la protection de la planète par la mise en œuvre d'un aménagement de qualité sur ses 3 territoires



ALORS QU'EN PENSES-TU CORBAK ? J'AI UNE VRAIE MAISON MAINTENANT !

AH ! AH ! TU PARLES, TU N'AS MEME PAS L'ÉLECTRICITÉ !

ON A TOUT PRÉVU !

AVEC MON ÉOLIENNE, TA MAISON AURA LA LUMIÈRE ET LE CHAUFFAGE !

LOUIS LEPICQUE

OBJECTIF / A

Protéger le V-Vert, dernier poumon vert de Chassieu, et créer une continuité écologique dans la ville

ACTION 24
Créer de nouveaux corridors biologiques et favoriser la plantation de haies sur le territoire communal

ACTION 25
Observer et suivre l'évolution de la biodiversité dans les zones naturelles

||||| ZOOM page 33

ACTION 26
Maintenir et favoriser les jardins familiaux dans la ville

ACTION 27
Rendre accessibles les espaces naturels

ACTION 28
Protéger les espaces naturels grâce aux outils existants (Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale...)



Claude-Alain

participant Ateliers 21

« Je suis surpris par la réactivité de la municipalité, qui n'a pas attendu le lancement de l'Agenda 21 pour commencer à exploiter et œuvrer dans le sens des thèmes définis. »



ZOOM / ACTION 25

Observer et suivre l'évolution de la biodiversité sur les zones naturelles

Contexte/Enjeu

Le V-Vert désigne une zone composée d'espaces verts et de terres agricoles dans l'est lyonnais. Il constitue aujourd'hui une enclave de verdure au milieu de l'urbanisation. La ville souhaite, d'une part pour elle-même mais aussi pour la planète, maintenir la biodiversité sur son territoire et suivre son évolution.

Objectifs

Préserver la biodiversité sur le territoire.
Faire connaître les richesses écologiques du territoire.

Descriptif du projet

Mettre en œuvre le plan de gestion du V-Vert.
Réaliser des études de la faune et de la flore sur le V-Vert.

La commune agit déjà

En partenariat avec le Grand Lyon, le Conseil général du Rhône

et la commune de Décines, la mairie de Chassieu a fait réaliser un diagnostic écologique et un plan de gestion du V-Vert.

Indicateur

Pourcentage des actions de suivi du plan de gestion réalisées.

Vous pouvez agir

Lorsque vous vous promenez sur le V-Vert, respectez la faune, la flore et le travail des agriculteurs. Ne jetez pas vos déchets par terre, ne piétinez pas les cultures.



OBJECTIF / B

Favoriser la prise en compte de l'environnement et du paysage dans l'aménagement de la Zone Industrielle Mi-Plaine, en coopération avec le Grand Lyon et l'association des entreprise de Mi-Plaine.

ACTION 29
Aménager des espaces verts sur la ZI Mi-Plaine

ACTION 30
Considérer la question énergétique sur la ZI Mi-Plaine

ACTION 31
Accompagner les entreprises souhaitant mieux prendre en compte le développement durable dans la ZI Mi-Plaine

||||| ZOOM page 35

34



AXE 2

ZOOM / ACTION 31

Accompagner les entreprises souhaitant mieux prendre en compte le développement durable dans la Zone Industrielle Mi-Plaine

Contexte/Enjeu

Pour que Chassieu ville et Chassieu Mi-Plaine agissent selon une même ligne directrice en faveur du développement durable, la ville souhaite travailler en coopération avec les entreprises, par le biais de l'association des entreprises de Mi-Plaine et des autres partenaires économiques.

Objectifs

Améliorer la prise en compte du développement durable dans les entreprises Mi-Plaine. Favoriser les liens entre la ville et la ZI Mi-Plaine à travers le développement durable.

Descriptif du projet

Organiser des réunions thématiques de sensibilisation avec les entreprises de Mi-Plaine.
Travailler avec la Chambre de Commerce et d'Industrie sur des zones d'activités « durables » et lister les actions exemplaires sur Mi-Plaine en se basant sur le référentiel « Zone d'activités durables » du SEPAL (Syndicat mixte d'Études et de

Programmation de l'Agglomération Lyonnaise).
Communiquer aux entreprises les actions de l'Agenda 21.
Encourager les démarches d'éco-responsabilité auprès des entreprises.

Indicateur

Le nombre de participants aux réunions de sensibilisation.

Vous pouvez agir

Au sein de votre entreprise, transmettez votre connaissance du développement durable, soufflez à vos collègues quelques éco-gestes.



OBJECTIF / C

Intégrer le développement durable et la problématique de l'énergie dans tous les projets d'aménagement urbain

ACTION 32
Accompagner les Chasselands dans leurs démarches d'équipement en énergies renouvelables
||||| ZOOM page 37

ACTION 33
Sensibiliser les Chasselands aux techniques d'aménagement durables

36

OBJECTIF / D

Maîtriser les nuisances et les risques majeurs naturels et technologiques

ACTION 34
Prévenir le risque d'inondation

ACTION 35
Maîtriser les nuisances

ACTION 36
Etudier et limiter les risques sanitaires

AXE 2



Angelo

Association des entreprises Mi-Plaine

« Tout ce qu'on a examiné pendant Les ateliers 21 correspond à des objectifs que nous avons nous-mêmes en tant qu'association pour les années à venir dans notre zone industrielle. »

ZOOM / ACTION 32

Accompagner les Chasselands dans leurs démarches d'équipement en énergies renouvelables

Contexte/Enjeu

En cohérence avec les orientations du Grenelle de l'environnement II, Chassieu anticipe et aborde la question énergétique à travers l'Agenda 21. Les énergies renouvelables connaissent un succès sans précédent auprès des particuliers. La ville entend en faciliter le développement.

Objectifs

Diminuer la consommation des ressources énergétiques.
Augmenter l'utilisation d'énergies renouvelables.

Descriptif du projet

Informers les Chasselands et subventionner les installations de dispositifs d'énergies renouvelables chez les particuliers.
Etablir une liste d'artisans locaux travaillant dans le domaine des énergies renouvelables.

La commune agit déjà

Le Conseil municipal a voté une subvention en faveur des installations solaires le 13 mai 2009.

Indicateur

Le nombre d'installations subventionnées.

Vous pouvez agir

Faites établir le diagnostic énergétique de votre habitation et déterminez le système d'énergie le plus approprié. N'oubliez pas de vous renseigner sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.



OBJECTIF / E

Maintenir un paysage urbain de qualité à Chassieu

ACTION 37

Favoriser la nature en ville

|||||||||||||||||||||||||||||||||||||||| ZOOM page 39

ACTION 38

Préserver et planter des arbres à Chassieu

ACTION 39

Réduire la pollution visuelle

38



AXE 2

ZOOM / ACTION 37

Favoriser la nature en ville

Contexte/Enjeu

Chassieu était, il y a à peine 30 ans, un village entouré de verdure et de terres agricoles. La ville souhaite, grâce à l'Agenda 21, mettre en valeur la nature pour que le cadre de vie soit plus agréable.

Objectifs

Améliorer le cadre de vie à Chassieu.
Améliorer la qualité environnementale de l'espace public.

Descriptif du projet

Créer des entrées de ville fleuries.
Développer la végétalisation des parkings.
Concevoir un meilleur aménagement paysager pour les itinéraires piétons et cyclistes sur la commune.
Tendre vers le zéro phytosanitaire dans la gestion des espaces verts.

La commune agit déjà

Le fleurissement des ronds-points René Cassin et Samobor a été retravaillé.
Le parking enherbé de la place Franklin Roosevelt a été élaboré en collaboration avec le Grand Lyon.

Indicateur

Le nombre de « fleurs » gagnées au concours des villes et villages fleuris.

Vous pouvez agir

En respectant les règles de stationnement du parking enherbé de la place Franklin Roosevelt, vous permettez à la végétation de se reposer.

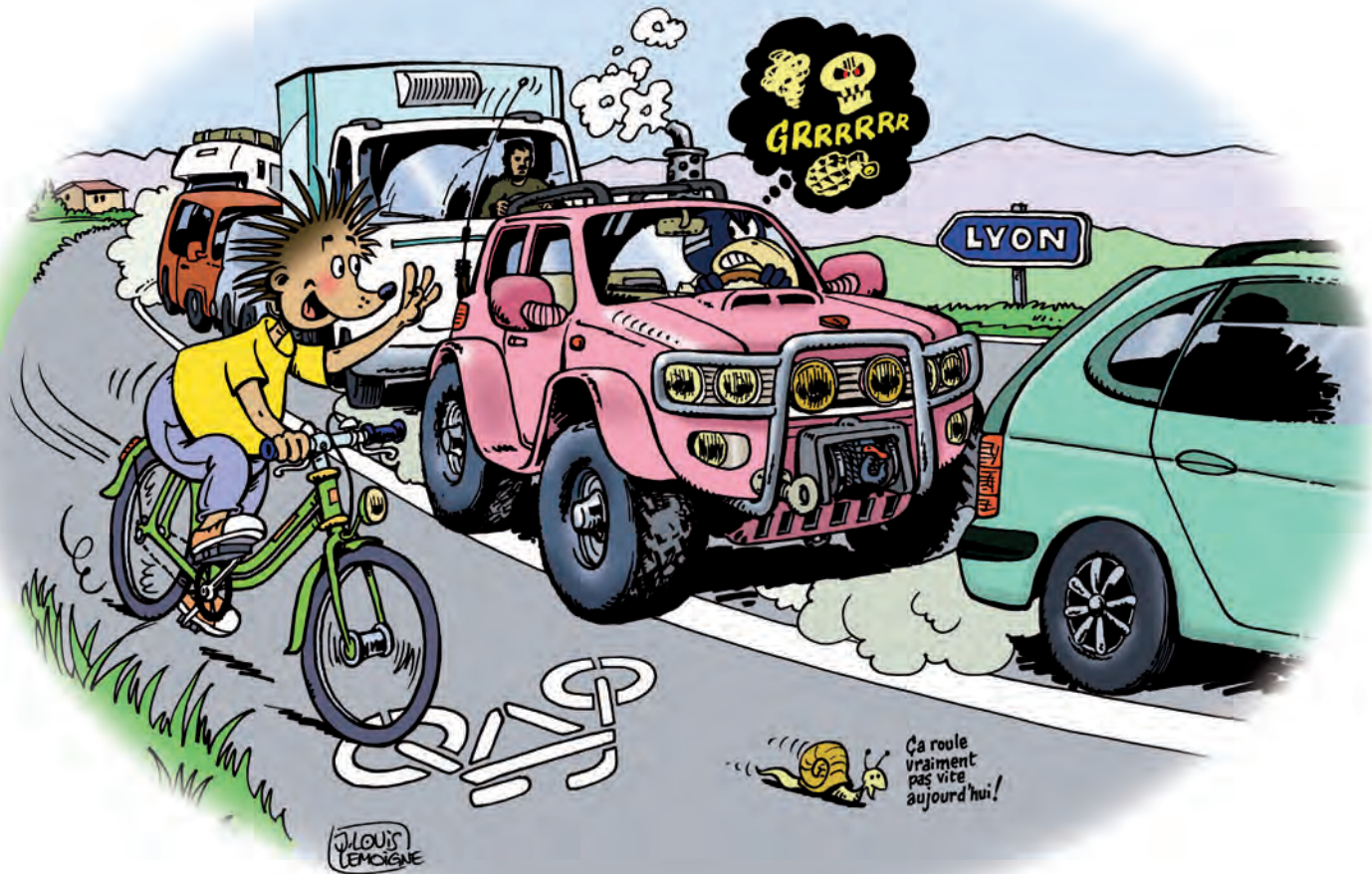


LE PLAN D' ACTIONS

AXE 3

40

Chassieu s'engage en faveur d'une mobilité plus responsable



OBJECTIF / A

Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite

ACTION 40

Faire vivre la « commission accessibilité » créée par la ville et faire participer les Chasselands concernés

ACTION 41

Rendre accessibles tous les bâtiments publics aux personnes handicapées

||||| ZOOM page 43

42

ACTION 42

Sensibiliser les entreprises locales sur l'accessibilité des commerces et services aux personnes handicapées



AXE 3



Eva

Élue du Conseil Municipal des Jeunes

« Il faut arrêter de jeter des papiers par terre, il faut les mettre à la poubelle, et essayer, si on habite à côté de l'école, d'y aller à pied. »

ZOOM / ACTION 41

Rendre accessibles tous les bâtiments publics aux personnes handicapées

Contexte/Enjeu

La ville de Chassieu veut un projet d'accessibilité des personnes handicapées cohérent et global. Le Grand Lyon travaille, par ailleurs, sur l'accessibilité des voiries communautaires et le SYTRAL sur la problématique des transports en commun.

Objectif

Permettre l'accès des personnes handicapées à tous les bâtiments publics.

Descriptif du projet

Recenser tous les bâtiments publics non accessibles aux personnes handicapées.

Mettre progressivement en place des portes automatiques.

Faciliter l'accès des bâtiments publics et leurs abords : trottoirs et feux, en participant activement au schéma d'accessibilité du Grand Lyon.

Prévoir l'accessibilité aux personnes handicapées de tous les nouveaux bâtiments communaux.

La commune agit déjà

Une « commission accessibilité » a été créée sur la commune, composée d'élus, de techniciens municipaux et d'habitants. Sa mission est de recenser, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, les différents travaux à réaliser sur l'ensemble des bâtiments publics afin d'améliorer le quotidien des personnes handicapées.

Indicateur

Le pourcentage des bâtiments publics accessibles aux personnes handicapées.

Vous pouvez agir

N'hésitez pas à signaler aux services techniques municipaux tout bâtiment public ne permettant pas un accès aux personnes en situation de handicap temporaire ou définitif.

OBJECTIF / B

Engager un débat collectif avec les partenaires et acteurs de la mobilité à Chassieu

ACTION 43
Créer une Commission Transports et Déplacements

ACTION 44
Engager un débat sur l'accès à Eurexpo pour épargner les nuisances dans le centre-ville de Chassieu

44

ACTION 45
Jouer un rôle actif auprès des entreprises de Mi-Plaine et de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour favoriser un Plan de Déplacement Inter Entreprises (PDIE)

OBJECTIF / C

Favoriser et promouvoir les modes doux de déplacement

ACTION 46
Etendre et améliorer le réseau cyclable à Chassieu grâce au plan « modes doux »

||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||| ZOOM page 43

AXE 3

ACTION 47
Faciliter le stationnement des vélos

ACTION 48
Etudier la possibilité de créer un système de vélos en libre-service à Chassieu

ACTION 49
Donner une plus grande place aux piétons et aux promeneurs à Chassieu

ACTION 50
Promouvoir le pédibus / vélobus



ZOOM / ACTION 46

Etendre et améliorer le réseau cyclable à Chassieu grâce au plan « modes doux »

Contexte/Enjeu

Un réseau de pistes cyclables existe sur Chassieu. Cependant, il est plutôt discontinu. La volonté est de mailler la ville de pistes et voies vertes, pour relier les quartiers entre eux et au centre, mais aussi pour se connecter avec les communes limitrophes. Un enjeu : relier le centre de Lyon à Chassieu en toute sécurité.

Objectifs

Encourager la pratique du vélo à Chassieu.
Limiter l'usage de la voiture sur les courts trajets.
Améliorer la qualité de vie des Chasselands.
Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Descriptif du projet

Créer de nouvelles pistes cyclables ou voies vertes à Chassieu.
Relier le réseau cyclable de Chassieu à celui des communes voisines.

Sécuriser les pistes cyclables et chemins piétons : éviter les obstacles, protéger les piétons et cyclistes des voitures, éclairer la nuit...

La commune agit déjà

La commune travaille en collaboration avec les services du Grand Lyon pour améliorer le réseau cyclable chasseland. 2008 a vu la création d'une piste sécurisée entre les ronds-points René Cassin et Usingen.

En 2009, le Grand Lyon, avec le concours de Chassieu, a créé deux voies vertes Boulevard Kaufman et Chemin des Roberdières.

Indicateur

Le nombre de kilomètres de pistes cyclables.

OBJECTIF / D

Imaginer d'autres systèmes ou moyens pour réduire l'usage de la voiture

ACTION 51
Inciter au co-voiturage

ACTION 52
Etudier et expérimenter l'auto-partage à Chassieu

ACTION 53
Améliorer la desserte de Chassieu par les transports en commun

|||||||||||||||||||||||||||||||||||||||| ZOOM page 47

46



AXE 3



Alexandre

Responsable service municipal de l'Environnement

« Si on veut se développer durablement, il faut intégrer les problèmes qui existent déjà, essayer de les amenuiser pour préserver la qualité de vie. »



ZOOM / ACTION 53

Améliorer la desserte de Chassieu par les transports en commun

Contexte/Enjeu

Chassieu souffre d'un déficit de transports en commun réguliers et rapides pour se rendre à Lyon. Dans l'attente d'une solution plus durable, la municipalité souhaiterait connecter la ville aux points névralgiques de transports en commun les plus proches.

D'autre part, l'arrivée du tram T2 à l'entrée Nord d'Eurexpo pourrait permettre d'améliorer la situation si la desserte est permanente et efficace.

Objectifs

Favoriser l'usage des transports en commun par les Chasselands.

Minimiser les nuisances causées par les voitures à Chassieu.

Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Descriptif du projet

Collaborer avec le SYTRAL sur l'arrivée du tram T2 à l'entrée Nord d'Eurexpo et avec le Grand Lyon pour l'aménagement

d'un parc multimodal, avec parking à vélos sécurisé, afin que les Chasselands puissent profiter de cette nouvelle desserte dans leurs trajets quotidiens.

Travailler avec le SYTRAL sur une meilleure desserte de Chassieu par les bus pour un accès rapide des Chasselands au tram T2 et au métro.

La commune agit déjà

La commune travaille avec le SYTRAL sur le nouveau projet de desserte de la ville par les bus.

Indicateur

Le temps de trajet de Chassieu mairie à la gare de la Part-Dieu.

LE PLAN D' ACTIONS

AXE 4

48

Chassieu pour un développement économique durable



OBJECTIF / A

Soutenir et valoriser l'agriculture périurbaine, en concertation avec les acteurs du secteur agricole.

ACTION 54
Créer une « Commission agriculture » à Chassieu

ACTION 55
Réactualiser l'étude diagnostique sur l'agriculture périurbaine à Chassieu

50

ACTION 56
Intégrer la future politique agricole de Chassieu dans la politique de Protection et de valorisation des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) et dans un Projet Nature

ACTION 57
Répondre aux demandes des citoyens de consommer des produits agricoles de proximité

ACTION 58
Apporter un soutien aux agriculteurs chasselands, grâce à la « Commission Agriculture »

ACTION 59
Encourager le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement
||||| ZOOM page 51

ACTION 60
Créer davantage de liens entre agriculteurs et Chasselands

ACTION 61
Etudier la possibilité de réaliser un « diagnostic Planète » sur les exploitations chasselandes



ZOOM / ACTION 59

Encourager le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement

Contexte/Enjeu

La Politique Agricole Commune, en instaurant l'éco-conditionnalité des aides, permet à l'agriculture raisonnée de prendre une place de plus en plus importante. Chassieu s'appuyera sur un réseau de partenaires pour inciter autant que possible à de nouvelles pratiques agricoles.

Objectifs

Contribuer à la protection du milieu naturel.
Favoriser des produits agricoles de qualité pour une alimentation saine.

Descriptif du projet

Encourager le fleurissement des jachères agricoles.
Maintenir et replanter des haies sur les surfaces agricoles.
Encourager l'agriculture biologique, en partenariat avec les acteurs locaux (Association Rhône pour le Développement de l'Agriculture Biologique – ARDAB).
Favoriser les fossés enherbés aux abords des champs cultivés.

Sensibiliser les agriculteurs pour améliorer leurs pratiques vis-à-vis de l'environnement.

Développer le marché actuel en valorisant les produits locaux et Bio.

La commune agit déjà

Depuis la rentrée 2009, la cuisine centrale propose des aliments bio dans les restaurants scolaires.

Indicateur

La surface agricole biologique sur le territoire de Chassieu.

Vous pouvez agir

Pour vos achats de fruits, légumes et viande, privilégiez les produits issus de l'agriculture biologique et/ou locale. Des produits régionaux qui voyagent moins = moins de poids lourds sur les routes = moins d'émissions de CO2 !

OBJECTIF / B

Créer un centre-ville dynamique par l'aide à la création et à l'implantation de commerces et services

ACTION 62

Etre un partenaire privilégié de la création de commerces en centre-ville à Chassieu

|||||||||||||||||||||||||||||||||||||||| ZOOM page 53

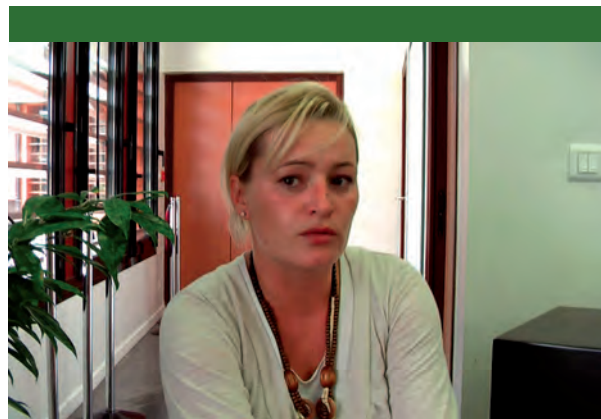
ACTION 63

Créer davantage de liens commerciaux entre la Zone Industrielle Mi-Plaine et le centre-ville de Chassieu

52



AXE 4



Elisabeth

Responsable du service municipal de l'Action économique

« La pépinière d'entreprises est un projet qui s'inscrit dans le temps. Il s'agit de créer dans la Zone Industrielle un regroupement d'entreprises du secteur des énergies renouvelables. »



ZOOM / ACTION 62

Être un partenaire privilégié de la création de commerces en centre ville à Chassieu

Contexte/Enjeu

Chassieu n'a pas de centre-ville clairement identifié. La pénurie de commerces de proximité et de lieux de restauration n'engage pas la convivialité. L'enjeu est donc d'arriver à inciter des commerçants à venir s'installer dans la commune. Afin de favoriser le lien social et d'améliorer l'attractivité de Chassieu, un centre-ville vivant et convivial permettrait aussi de renforcer les liens avec la Zone Industrielle Mi-Plaine. La ville ne peut, toutefois, que jouer un rôle incitatif.

Objectifs

Améliorer l'attractivité de la ville.
Favoriser le lien social à Chassieu.
Contribuer à faire émerger un centre-ville vivant et convivial.
Favoriser le lien entre Chassieu et sa Zone Industrielle.

Descriptif du projet

Encourager l'implantation de restaurants, cafés et brasseries.
Soutenir la création de nouveaux commerces et services au centre-ville.

Favoriser l'implantation d'une épicerie.
Prévoir d'office des locaux dédiés à des commerces dans les nouveaux immeubles du centre-ville.
Communiquer davantage sur les aides à la création de commerces ou d'entreprises à Chassieu en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.
Créer une association des commerçants du centre de Chassieu.

La commune agit déjà

Un service de l'Action économique a été créé en 2009 au sein même de la mairie.

Indicateur

La superficie et le nombre des restaurants, des cafés et des commerces de proximité dans la rue de la République.

Vous pouvez agir

C'est en fréquentant les commerces chasselands que vous les faites vivre.

OBJECTIF / C

Favoriser l'insertion et l'emploi pour tous à Chassieu

ACTION 64

Accompagner les jeunes dans leurs choix d'orientation

ACTION 65

Aider à l'insertion des demandeurs d'emploi

||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||| ZOOM page 55

ACTION 66

Avoir un rôle actif dans la réinsertion

54

OBJECTIF / D

Sensibiliser les citoyens sur leur comportement de consommateur

ACTION 67

Impliquer les commerçants pour développer les achats éco-responsables

ACTION 68

Sensibiliser les Chasselands à une consommation plus responsable

AXE 4



ZOOM / ACTION 65

Aider à l'insertion des demandeurs d'emploi

Contexte/Enjeu

Chassieu considère que, malgré un taux de chômage moindre qu'ailleurs, il est important d'avoir un suivi des demandeurs d'emploi, d'autant plus qu'une vaste zone d'emplois existe sur la commune. L'enjeu est de créer davantage de connexions entre la ville et la Zone Industrielle en termes d'emplois et d'insertion.

Objectifs

Contribuer à réduire le taux de chômage.
Contribuer à insérer les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Descriptif du projet

Recenser et suivre les demandeurs d'emploi chasselands.
Faire connaître et valoriser les initiatives de la ville en matière d'insertion et d'emploi (Pôle Ressources Emploi Jeunesse - PREJ) grâce à Chassieu Communique et au Forum des associations.
Créer des rapprochements avec la Zone Industrielle Mi-Plaine pour renforcer les liens entre demandeurs d'emploi et

entreprises de la ZI qui recherchent du personnel.
Proposer un accompagnement ponctuel ou renforcé des demandeurs d'emploi.

La commune agit déjà

Le Pôle Ressources Emploi Jeunesse (PREJ) a été créé en 2005.

Indicateur

Le nombre de demandeurs d'emploi.

Vous pouvez agir

Informez le PREJ si vous avez connaissance d'ouvertures de postes dans vos entreprises ou auprès de particuliers employeurs.



LE PLAN D' ACTIONS

AXE 5

56

Chassieu, une municipalité éco-citoyenne



SALUT THERMOS,
J'AI UNE SUPER OFFRE
POUR LA VILLE. UN LOT
DE 6 VÉHICULES HYPER
PUISSANTS ...

AVEC ÇA TU
SERAS LE ROI
DU BITUME.

CORBAK,
JE TE L'AI DÉJÀ DIT
HIER, N'INSISTE PAS !
LA VILLE N'ACHÈTE
QUE DES VÉHICULES
PROPRES.



UN
LUNDI
JOUR



LOUIS
LEMOINE

OBJECTIF / A

Promouvoir le développement durable au sein de la municipalité par le biais des agents 21 (agents municipaux volontaires qui ont participé à la réflexion et à l'élaboration de l'Agenda 21)

ACTION 69

Créer une charte des éco-gestes à respecter dans tous les bâtiments publics et diffuser des indicateurs pertinents de suivi de l'amélioration

58

ACTION 70

Inscrire dans la durée les rôles et compétences des agents 21

ACTION 71

Former tous les agents au développement durable
||||| ZOOM page 58



Jocelyn

Responsable du service municipal des
Espaces verts

« À notre poste, si on peut protéger la terre en améliorant les méthodes de travail, en utilisant moins de produits, en étant plus proches de la nature, c'est mieux pour l'environnement. »

ZOOM / ACTION 71

Former tous les agents au développement durable

Contexte/Enjeu

La ville souhaite former l'ensemble des agents municipaux sur les thématiques de l'Agenda 21. En leur donnant une véritable culture du développement durable, ils pourront s'impliquer concrètement dans sa mise en œuvre.

Objectif

Améliorer la prise de conscience des enjeux du développement durable au sein de la collectivité.

Descriptif du projet

Recenser les formations existantes et les organismes spécialisés dans le développement durable auprès des collectivités (thèmes à définir : évaluation, développement durable, achats éco-responsables, marchés publics durables, finances durables...).

Etablir un plan de formation.

Créer une formation interne pour l'accueil des nouveaux arrivants, intégrant la notion de développement durable.

La commune agit déjà

Les 28 agents 21 de la commune ont été initiés à la notion de développement durable lors de rencontres à la mairie.

Indicateur

Le nombre d'agents ayant suivi une formation en lien avec le développement durable.

Vous pouvez agir

Soyez curieux ! Vous aussi, vous pouvez en savoir davantage en assistant à des conférences, films et débats sur le développement durable.



OBJECTIF / B

Promouvoir progressivement la construction et la rénovation des bâtiments communaux selon les critères Bâtiments Basse Consommation (BBC)

ACTION 72
Construire tous les nouveaux bâtiments communaux selon les critères BBC et HQE (Haute Qualité Environnementale)

ACTION 73
Rénover les bâtiments publics les plus énergivores

||||| ZOOM page 61

ACTION 74
Installer des dispositifs d'énergies renouvelables dans les bâtiments communaux

OBJECTIF / C

Inciter à une gestion raisonnée des ressources liées au fonctionnement de la collectivité

ACTION 75
Diminuer la consommation de papier et l'utilisation de consommables

ACTION 76
Généraliser l'utilisation de papier recyclé dans tous les services

ACTION 77
Organiser le tri des déchets

ACTION 78
Éviter d'utiliser des objets à usage unique

ACTION 79
Economiser l'électricité

ACTION 80
Economiser l'eau

ZOOM / ACTION 73

Rénover les bâtiments publics les plus énergivores

Contexte/Enjeu

La réduction de la facture énergétique passe aussi et surtout par la rénovation des bâtiments existants. Rappelons que le résidentiel-tertiaire compte pour 50 % dans la consommation énergétique globale en France.

L'enjeu à Chassieu est, dans un premier temps, de connaître les bâtiments les plus énergivores pour établir un véritable programme de travaux.

Objectifs

Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics. Réaliser des économies financières sur la facture énergétique des bâtiments.

Descriptif du projet

Faire un audit énergétique global.
Rénover ou isoler les bâtiments publics en installant le double vitrage systématique, en changeant les menuiseries, en isolant par l'extérieur.
Établir un suivi des consommations de chauffage.

La commune agit déjà

Des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) ont été réalisés en 2008 dans 8 établissements qui reçoivent du public, dont les 4 groupes scolaires.

Les toitures de l'Hôtel de ville et du Centre Technique Municipal ont été refaites.

Indicateur

Les consommations de gaz et d'électricité.

Vous pouvez agir

Remplacez vos fenêtres simple-vitrage par du double vitrage. Vérifiez votre isolation, en particulier sous les toits.



OBJECTIF / D

Utiliser le levier de la commande publique pour diffuser les principes du développement durable

ACTION 81
Promouvoir les achats de produits / services éco-responsables

ACTION 82
Acheter des voitures moins polluantes
||||| ZOOM page 63

ACTION 83
Intégrer le développement durable dans tous les nouveaux projets et mettre en place la notion de coût global des projets

OBJECTIF / E

Inciter les agents à des déplacements domicile-travail et professionnels éco-responsables

ACTION 84
Soutenir l'usage des transports en commun

ACTION 85
Organiser le covoiturage des agents, soit pour les trajets domicile-travail, soit pour les trajets intra-professionnels et développer le télétravail

ACTION 86
Adopter la visioconférence et la téléconférence

ACTION 87
Faciliter l'adoption du vélo par les employés

ZOOM / ACTION 82

Acheter des voitures moins polluantes

Contexte/Enjeu

Chassieu utilise des véhicules communaux fonctionnant au gasoil et à l'essence pour les déplacements professionnels. L'enjeu est de trouver un bon compromis pour développer des véhicules moins polluants et adaptés à chaque usage.

Objectifs

Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Réduire la pollution.

Descriptif du projet

Evaluer les besoins.
Etudier les possibilités techniques actuelles et leur opportunité sur le territoire (GNV, hybride électrique, électrique...).
Remplacer les voitures et utilitaires de la flotte municipale par des véhicules plus propres.

La commune agit déjà

La commune est soucieuse de réduire la consommation de carburants pétroliers : notamment par l'achat de véhicules propres.

Indicateur

La consommation annuelle de carburants, le nombre de véhicules alternatifs.

Vous pouvez agir

Et vous ?
Vous êtes-vous renseignés sur les voitures à carburant alternatif ?



OBJECTIF / F

Améliorer la transversalité des services et des projets au sein de la collectivité

ACTION 88
Favoriser la transversalité

ACTION 89
Développer les partenariats avec d'autres collectivités territoriales

ACTION 92
Favoriser la formation tout au long de la vie des agents

OBJECTIF / H

Inscrire le projet d'Agenda 21 dans une démarche d'amélioration continue

ACTION 93
Créer un programme d'évaluation de l'Agenda 21
||||| ZOOM page 65

64

OBJECTIF / G

Prendre en compte le bien-être et l'épanouissement des agents au quotidien

ACTION 90
Entamer un dialogue avec les agents sur les emplois durables

ACTION 91
Actualiser le livret du personnel



ZOOM / ACTION 93

Créer un programme d'évaluation de l'Agenda 21

Contexte/Enjeu

L'Agenda 21 s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue : c'est ce qui en fait une nouvelle forme de gouvernance et de travail. Des indicateurs ont été définis pour chaque objectif et action : cela permet d'évaluer et de réorienter le plan d'actions. Un programme et des acteurs pour l'évaluation doivent être définis, afin que l'organisation soit complète et efficace.

Objectif

Permettre une amélioration continue des pratiques « développement durable » de la collectivité.

Descriptif du projet

Définir les acteurs, le planning de l'évaluation et les instances de suivi des indicateurs.

La commune agit déjà

Chassieu a déjà créé une instance d'évaluation participative pour la définition d'indicateurs qui serviront à évaluer les objectifs de l'Agenda 21. Elle regroupe des élus, des techniciens et des citoyens.

Indicateur

Le nombre d'actions dont les indicateurs ont été renseignés.



10 ÉCO-ASTUCES

01 Utiliser des aérateurs mousseurs fixés sur les robinets permet d'économiser 35 % d'eau.

02 Vous pouvez consommer l'eau du robinet. En France, elle doit respecter des normes sévères auxquelles ne sont pas soumises les eaux minérales.

03 Actuellement, seule la moitié des bouteilles en plastique est recyclée. Pourtant leur recyclage permet d'économiser 70 à 80 % de leur poids en pétrole brut.

04 Pour une utilisation optimale de votre cuisinière, le diamètre du brûleur doit être légèrement inférieur à celui du récipient (3/4 idéalement).

05 Les particuliers sont responsables du quart de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires qu'ils utilisent dans leurs jardins (désherbants, pesticides, répulsifs...).

06 On estime que l'afflux de prospectus dans votre boîte aux lettres équivaut à 40 kg de papier par an et par boîte.

07 Prendre une voiture pour aller chez le boulanger qui est à 500 m triple le prix de votre baguette.

08 Le fer et l'aluminium peuvent être indéfiniment recyclés pour de nouveaux usages.

09 On peut recycler jusqu'à 50 fois une cartouche d'encre.

10 Les producteurs, revendeurs et distributeurs de produits électriques et électroniques sont tenus de reprendre les équipements usagés qui leur sont rapportés.

BIEN TRIER

Recyclables (bac vert)

- bouteilles en plastique (avec leur bouchon)
- flacons opaques
- bouteilles plastiques ayant contenu de l'huile

- boîtes de conserve, barquettes alu
- canettes de boisson, bidons (sirop)
- aérosols

- briques alimentaires
- boîtes et emballages en carton
- journaux, magazines et prospectus
- feuilles de papier



Les déchets recyclables doivent être jetés en vrac dans le conteneur, sans sac poubelle.

Recyclables (silo à verre)

- bouteilles, bocaux, flacons, pots de confiture, de yaourt en verre

Non-recyclables (bac gris)

- pots de yaourt, de crème fraîche, de fromage blanc
- barquettes en plastique (ou en polystyrène)

- bidons de pétrole
- morceaux de ferraille, fer à repasser, cintres...

- cartons souillés

- papiers gras ou souillés, cartons de pizza
- papiers peints, papiers calque, mouchoirs
- filtres à café, couches-culottes...

- ampoules
- verre brisé, vaisselle
- bouchons, couvercles...

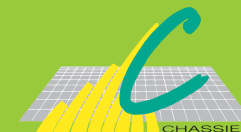


Le saviez-vous ?

La poubelle d'un Français est en moyenne constituée de 28 % de papiers et cartons, 12 % de plastiques, 12 % de verre, 26 % de matières organiques et 5 % de métaux, le reste étant constitué de poussières, textiles, céramiques...

LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS 21

| | | | | | |
|---------------|--------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Chantal | Alvarez | Béatrice | Dumont | Lisiane | Murena |
| Christian | Amigues | Isabelle | Durandeau | Ghislaine | Osanna |
| Salvador | Alvarez | Damienne | Falcot | Caroline | Pacard |
| Gilles | Aucair | Catherine | Fassier | Christophe | Pacouret |
| Denis | Avakian | Aurelia | Flores | Didier | Panaville |
| Alexandre | Bacher | André | Fratti | Xavier | Paz |
| Jacques | Barriol | Laurent | Garret | Sophie | Pénicaud |
| Renée | Berchet | Philippe | Gaubert | Joëlle | Percet |
| Sandra | Bernard | Anne-Gaëlle | Gaudion | Pascale | Perez |
| Marc | Boulud | Heidi | Gemper | Doly | Perron |
| Florence | Bourgeat-Desormeau | Henry-Paul | Gérard | Sendrine | Picard |
| Annie | Burki | Roger | Gérard | Lucien | Plane |
| Danielle | Burlat | Sandrine | Gracia | Elisabeth | Ponsard |
| Roger | Camperon | Daniel | Grégoire | Jérôme | Prunier |
| Blandine | Canino | Noel | Guillerd | Renée | Pupier |
| Roger | Capo | Cédric | Hatat | Didier | Raton |
| Pierre-Yves | Canilier | Bruno | Hérin | Jocelyn | Rattier |
| Sandrine | Castano | Michèle | Hérin | Camelia | Ressier |
| Florence | Cecchero | Françoise | Imbert | Jean-Claude | Robelet |
| Michel | Cecchello | Nicolas | Imbert | Fabien | Roger |
| Jean-Marc | Chaix | Yves | Imbert | Marie-Paule | Roman |
| France | Chaize | Sylvie | Jayet-Gendrot | Denis | Roux |
| Alain | Chapelle | Christiane | Jousserand | Karine | Rouyer-Mairot |
| Jean-François | Chapuis | Eric | Jousserand | Eliane | Ruat |
| Marie-Louise | Chapuis | Lucien | Jousserand | Celine | Rzeznik |
| Claire | Chatagnon | Odile | Jousserand | Christèle | Saby |
| Sandrine | Chopard | Raymond | Joye | Claude-Alain | Saby |
| Laure | Chreün-Rochette | André | Julien | Annie-France | Saunier |
| Sandrine | Chuchana | Jean-Paul | Juveneton | Patrice | Schmitt |
| Jean-Pierre | Claret | Salim | Kirat | Corinne | Schneider |
| Charles | Coiffier | Jacques | Ladde | André | Schwensfeier |
| Mireille | Coiffier | Jean-François | Léone | Jean-Marc | Seux |
| Agnès | Colliard | Régine | Loustalot | Delphine | Séverin |
| Pascal | Condemine | Philippe | Magne | Brigitte | Sory |
| Jean-Michel | Coponat | Patrick | Marc | Noël | Surgot |
| Josette | Crevon | Claire | Martin | Peter | Szerb |
| Vincent | Dams | Corinne | Martin | Gisèle | Troin |
| Alain | Darlay | Frédéric | Martin | Daniel | Valentin |
| Bernard | David | Magaly | Mazzocchi | Andrée | Valleye |
| Pierre-Henri | Deplanne | Jean-Claude | Mélot | Joëlle | Vallin-Bidon |
| Angelo | Di Matteo | Marc | Meunier | Gilles | Veuillet |
| Jean | Dugand | Jean-Luc | Morel | | |
| Marcelle | Dugand | Véronique | Moura | | |



Ce document a été
cofinancé par la DREAL
(Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement)
et par la Région Rhône-Alpes



Rhône-Alpes Région